



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secourisme

Question écrite n° 9806

Texte de la question

M. Xavier Bertrand attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les gestes de premiers secours. Chaque année, en France, près de cinq millions de personnes sont victimes d'accidents domestiques, 500 000 sont hospitalisées et 15 000 en meurent : la pratique des gestes de premier secours par un témoin de l'accident suffirait à limiter de façon importante le nombre des complications et des morts. Or, en France, contrairement à nombre de nos voisins, moins de 10 % des adultes connaissent ces gestes. L'apprentissage relève, en effet, aujourd'hui, de l'initiative du citoyen. Quant on sait qu'une dizaine d'heures suffit à se former, il lui demande dans quelles conditions il entend encourager cette formation de santé publique.

Texte de la réponse

La France a effectivement pris du retard par rapport aux autres pays de l'Union européenne ayant inclus une formation au secourisme dans les cursus scolaires des élèves. Les formations de base aux premiers secours en collèges et en lycées ont lieu actuellement en dehors des horaires officiels, rendant difficile une forte mobilisation des élèves. Toutefois, on peut noter que depuis plusieurs années le ministère de l'éducation nationale a initié, en partenariat avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) et les structures d'enseignement au sein des services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les établissements de santé, un programme national « apprendre à porter secours », destiné aux élèves du primaire. Une formation des enseignants est réalisée par les personnels de l'éducation nationale (médecins, infirmiers de la mission de promotion de la santé et pédagogues) en partenariat avec les équipes des CESU. Cette formation prend en compte le fait que l'enseignant doit comprendre et s'approprier le comportement adapté pour transmettre ce savoir nouveau. A ce jour, plus de 20 000 enseignants ont été formés aux gestes d'urgence pour transmettre cet enseignement à leurs élèves. L'originalité de cette démarche repose sur l'intégration de cet apprentissage dans le programme scolaire. En effet, cet enseignement est décliné, cycle par cycle depuis le plus jeune âge, de la maternelle au collège, respectant le développement psychomoteur de l'enfant et en s'appuyant sur les programmes scolaires obligatoires. Ce programme, actuellement en phase d'évaluation, pourrait être étendu aux élèves du secondaire. On dénombre quelques expérimentations en ce sens dans certains collèges.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9806

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5232

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2277